

<b>Zeitschrift:</b>	Journal suisse d'apiculture
<b>Herausgeber:</b>	Société romande d'apiculture
<b>Band:</b>	67 (1970)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Rubrik:</b>	Rapports ; Conférences ; Congrés ; Boite aux lettres

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# RAPPORTS — CONFÉRENCES — CONGRÈS

---

## CONGRÈS DE MUNICH 1969

### Contrôle et défense contre les maladies des abeilles dans la République fédérale de l'Allemagne

D<sup>r</sup> W. Kaeser, Celle

Dans l'apiculture, l'apparition de maladies est particulièrement dangereuse parce qu'elles peuvent être facilement transmises d'une colonie à d'autres et d'un rucher à un autre sans qu'on s'en aperçoive. Depuis longtemps déjà, les hommes de science dans le monde entier s'occupent du cours, de la reconnaissance et du traitement des maladies ainsi que des mesures préventives. La loi vétérinaire et la pratique apicole profitent déjà depuis des dizaines d'années de ces expériences scientifiques.

En Allemagne, quelques pays fédéraux ont publié en 1925 jusqu'en 1930, des lois pour la protection des colonies d'abeilles contre ces maladies. Après de nouveaux travaux scientifiques, les lois ont été améliorées. En 1964, un décret fut publié, valable pour toute l'Allemagne fédérale, pour la protection des abeilles contre la loque américaine et l'acariose. Cette loi utilitaire permet aux pays fédéraux de prendre les mesures nécessaires. Ces lois concernent :

1. **Analyses** : des instituts vétérinaires dans les pays fédéraux se chargent des analyses, aidés par les instituts de recherches apicoles.
2. **Traitements** : Des experts apicoles sont instruits dans des cours spéciaux donnés par les instituts apicoles. Ils se chargent en cas d'infection, du traitement, de l'assainissement et de la désinfection, après avoir reçu l'ordre du vétérinaire d'Etat.
3. **Contrôles** : des contrôles de routine de toutes les colonies, faits sur une vaste échelle, avant et après le traitement, garantissent que le centre et la provenance d'une infection soient reconnus et qu'une transmission de l'infection soit évitée dans la mesure du possible.
4. **La pratique** : les colonies reconnues malades ainsi que les colonies établies dans leur rayon de vol ne doivent pas être enlevées de leur emplacement jusqu'à la prochaine visite du vétérinaire. De cette façon la possibilité de propagation d'une épidémie doit être évitée. En cas de loque américaine, le miel ne peut pas être vendu.

La nosémose est également soumise à des lois dans quelques pays fédéraux. Avec cette loi pour la lutte contre les maladies des

abeilles, le gouvernement reconnaît l'importance et l'utilité de cette loi pour le public.

L'Association des apiculteurs allemands et les organisations apicoles régionales s'appliquent à soutenir et améliorer la lutte contre les maladies des abeilles. En collaboration avec les instituts apicoles allemands, ont lieu, chaque année, des cours spéciaux pour leur faire connaître les mesures de préventions contre ces maladies (par exemple la nosémose, le mal de mai, l'amibiase, la loque européenne, la mycose du couvain). Des conseils personnels donnés par les instituts apicoles s'y ajoutent. Les journaux apicoles donnent des rapports sur les résultats des recherches, sur l'apparition régionale de maladies d'abeilles et sur les mesures de traitement. De cette façon le gouvernement, les instituts apicoles, les organisations apicoles, et la presse spécialisée pour l'apiculture collaborent très bien pour le contrôle et le traitement des maladies des abeilles en Allemagne fédérale.

---

## BOITE AUX LETTRES

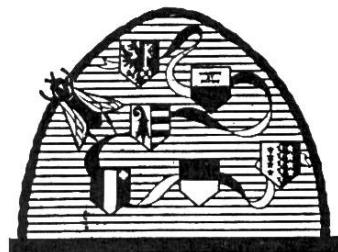
---

FRANCE — 4<sup>e</sup> Congrès de la FNOSAD  
(Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles  
Départementales)  
**Les 4 et 5 avril 1970**  
**à Bénodet (Finistère-Sud)**  
**(à 16 km de Quimper)**

Nous serions heureux que des collègues suisses puissent assister à notre congrès.

H. Le Bras, assistant sanitaire, 29 S Port-Launay, France.

*N.B. — Les collègues intéressés par l'aimable invitation de nos amis français — nous espérons qu'ils seront nombreux — peuvent s'inscrire à la rédaction du journal.*



---

## LA VIE DE NOS SECTIONS

---

### Nécrologie

**Section des Alpes**  
**† Louis Puenzieux**

Ce samedi 26 novembre 1969, par un temps gris et froid, on conduisait à son repos, notre cher ami et collègue Louis Puenzieux de Veytaux, à l'âge de 73 ans.